COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 25

Séance du : 06-03-2024

Membres Présents :	**Ordre du jour :**
-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président -Mr. ZENDAGUI Hachemi - Secrétaire -Mr.DJENIDI Omar - Membre -Mr.GHEDJATI Abdelaziz - Membre	- Etude des Affaires Disciplinaires Journée du et 05/03/2024 -

AFFAIRE 160

Rencontre RSF/IROD -H/S Du 05.03.2024

Joueurs Exclus :

1/−LEMAISSI Abdelfatah LN°0026 IROD Pour cumul de cartons un (01) match ferme (ART=103 RG/FAF).

2/−CHALA Hamza LN° 0028 IROD Pour tentative d'agression envers arbitre Suspension de Huit (08) matchs fermes +5000 DA (ART=120 RG/FAF).

Joueur Averti :

1/−KHAIRI Abderrazak LN°0244 RSF

Avert Pour C.A.S

AFFAIRE 161

Rencontre TRBEO/UEA H/S Du 05.03.2024

Joueur Averti :

-NACEUR Hamza LN° 0074 TRBEO

Avert Pour C.A.S.

AFFAIRE 162

Rencontre OCB/FSB U15 Du 24.02/2024

La rencontre n'a pas eu lieu suite à la présence des personnes étrangères sur le terrain.

- Et, dans l'impossibilité de les évacuer, le trio arbitral était Contraint d'annuler cette rencontre, après que la feuille de match ait été détruite par les responsables du club **OCB**
- Vu le Rapport de L'arbitre et,

En application de l'article 124, la Commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalités pour le club OCB et en attribue le gain au club **FSB**

- **OCB 00 POINT 00 BUT**
- **FSB 03 POINTS 03 BUTS**

En outre, la commission de discipline **inflige une** amende de15000,00 DA au club OCB (ART= 48 RG/FAF).

***Le Paiement des amendes doit être effectué dans un délai de 30 jours.**

(Soit avant le 06/04/ 2024)

Le Président de la Commission de discipline.

M. GUETTAF T. A/Aziz